

Plan de soutien à la filière presse

Volet grande commande photo

Contribution CFDT-Journalistes (05/02/2021)

Un plan de soutien de l'État à la filière presse est engagé, avec un volet précarité. La CFDT-Journalistes participe depuis septembre 2020 à des réunions avec le ministère de la culture et les autres syndicats de journalistes ainsi que Profession pigiste sur le déploiement futur de cette enveloppe. Il y a 18 millions d'euros par an sur 2 ans soit 36 en tout dont au moins deux tiers pour une aide sociale aux pigistes ayant subi la crise. Une partie encore non déterminée doit alimenter une grande commande documentaire à des photojournalistes. Voici les préconisations de la CFDT-Journalistes :

Une chance équitable

Pour la CFDT-Journalistes la grande commande documentaire devrait être divisée en deux volets, chacune avec son profil de bénéficiaires, pour être à la fois :

- **Un plan massif de soutien à un grand nombre de photojournalistes ou personnes en cours d'insertion dans cette voie**, qu'il/elle ait l'habitude ou pas des bourses et appels à projets, qu'il/elle ait déjà beaucoup de réseau dans la presse ou pas, fasse beaucoup de photo d'actualité ou pas, mais soit malgré tout déjà engagé dans un travail journalistique. Elle doit être une carte blanche équitable pour tous ceux qui se reconnaissent dans le projet de documenter la France d'aujourd'hui. Elle créera ainsi une dynamique et peut lever des freins de l'ordre de l'autocensure et aider certains à se révéler (volet 1)
- **Un soutien plus ciblé à des photojournalistes ayant un projet journalistique au long cours**, un propos à défendre, et leur permettre de « voir venir » avec un montant conséquent qui contribue à structurer leur activité sur un temps donné (volet 2)

L'un ne doit pas aller sans l'autre, au risque que ne s'en saisissent que les personnes déjà rompues à l'exercice, en maîtrisant les codes. Attention donc à ne pas rendre les appels à projet trop lourds administrativement, avec d'imposants dossiers à constituer, au risque de dissuader.

Sur le modèle de la section photographique de la FSA (Farm Security Administration) pendant la *Grande dépression* aux Etats-Unis, il convient donc de créer des lignes de commandes distinctes, visant à documenter les conditions de vie des français pendant et après la crise.

Critères communs au volet 1 et volet 2 :

Objectif : cibler ceux qui sont déjà photojournalistes pour la presse concernant au moins une partie de leur activité (avoir déjà au moins un peu vendu à la presse) mais sans critère de carte de presse, très difficile à atteindre ni un montant élevé de piges salariées. Seront acceptés tous les habitants de France métropolitaine et DOM-TOM ainsi que les journalistes réguliers de médias français mais résidant à l'étranger

Sélection :

- 12 fiches de paie presse sur les années 2019 et 2020
- Au moins 12 PDF de pages démontrant la parution des photos concernées (car le seul critère de la fiche de paie peut correspondre à des textes et pas des photos)
- Les entrants dans la profession (ayant quelques fiches de paie mais pas suffisamment, comme les sortants d'écoles photo) pourraient le mentionner pour étude bienveillante de leur dossier
- 1 attestation sur l'honneur selon laquelle la personne n'a pas un contrat mensualisé temps complet par ailleurs
- 1 lettre d'intention sur le reportage que la personne compte réaliser.

Nature de la commande :

- Participer à une radioscopie de la France du pendant et de l'après crise, en demandant de cibler un grand champ correspondant à une rubrique traditionnelle des médias (économie, sport, culture, politique, société, sciences...).
- Privilégier le mode reportage, sève du journalisme
- Des photos originales, pas déjà faites

Volet 1 de la grande commande photo : beaucoup de bénéficiaires, faible montant (3000 € ? 5000€ ?), sans jury, pour un projet ponctuel.

Tous ceux qui rempliraient les critères de sélection précités auraient accès à cette somme et auraient une courte période (1 mois ? 3 mois ?) pour rendre leur production : un nombre défini de photos, sur le sujet avancé dans leur lettre d'intention, avec un court texte d'explication. Chaque participant serait recensé sur le site internet de la grande commande photo avec une partie de sa production.

L'État déciderait d'un montant global pour ce volet 1 et une fois toutes les candidatures reçues et les fiches de paie, PDF et lettres vérifiées, diviserait la somme par le nombre de candidats. Ceux-ci recevraient un pourcentage de la somme au début, afin d'avoir de quoi engager les premiers frais, et recevrait le solde à la remise des photographies. Le nombre de photographies à remettre serait fonction du montant.

Volet 2 de la grande commande photo : attribuée à un nombre plus restreint de bénéficiaires (100 ? 200 ?) sur appel à projets, avec sélection par un jury, pour un montant plus important par personne

Ce volet aurait pour objectif de soutenir des projets plus ambitieux mais qui sans cela ne pourraient se réaliser ou pas avec la même dimension. En plus des critères du volet 1 s'ajouterait une note d'intention + étoffée et il y aurait sélection par un jury, qui donnerait lieu par exemple à 2 millions d'euros pour 100 photojournalistes recevant chacun une bourse de 20.000 euros, pour un récit ambitieux documentant un aspect de la crise/l'époque (une telle somme peut permettre de renoncer au moins un temps totalement à des travaux de communication pour creuser un sillon personnel qui peut aider à rebondir). En plus d'être recensés sur le site de la grande commande photo, leur travail donnerait lieu à une grande expo itinérante et/ou à un livre.

Type de rémunération, diffusion, organisation...

Des bourses + possibilité de vendre en parallèle à la presse

La CFDT-Journalistes estime que la rémunération en salaire, assorties de cotisations donc de droits sociaux, et assurée par des entreprises de presse, entrant donc dans le calcul carte de presse, est l'idéal. Cependant comme la commande sera vraisemblablement publique, cela semble peu adapté. Verser l'aide à des entreprises de presse, pour les aider à commander des photos, n'est pas non plus adapté, car l'aide doit bénéficier en premier lieu aux photojournalistes, et le risque est grand que les fonds n'arrivent pas in fine intégralement aux intéressés. Il faut trouver une solution qui permette à la fois une gestion simple, porteuse de droits sociaux, et encourageant l'insertion professionnelle.

Nous suggérons donc un paiement sous forme de **bourse**, en droits d'auteur donc, mais dont les montants pourraient à titre dérogatoire être pris en compte dans les calculs presse de la CCIJP. Ces photographies seraient versées à un fonds public qui se doterait d'un **site internet** recensant tous les contributeurs à pied d'égalité (sans dévoiler toutes leurs photos), ce qui leur offrirait une vitrine commune.

MAIS, chose capitale, les photojournalistes, qui évidemment en restent propriétaires, **pourraient revendre ces photographies de façon illimitée à des titres de presse**, directement ou via leurs propres agences/collectifs, et en faire l'usage qui leur sied (s'ils souhaitent éditer un livre, faire une exposition personnelle...).

Ce fonds public doit être un fonds d'amorce, pour la production des photographies et leur parution dans un cadre défini contractuellement avec l'État, mais l'objectif in fine est qu'il alimente aussi des fonds privés. La bourse remplit alors ce rôle d'engager ou entretenir un cercle vertueux : le photographe a pris des contacts, exploré un sujet qui accroissent sa valeur ajoutée sur le marché.

La question des frais et cessions de droits

Le montant de la bourse doit être suffisamment élevé pour prendre en compte les frais de réalisation des photos (amortissement du matériel, kilomètres, train, repas éventuels). Plutôt que des remboursements sur justificatifs de frais, un montant forfaitaire serait plus simple à gérer.

Le montant doit aussi être mis en regard d'un nombre défini de photos commandées et d'un périmètre de diffusion défini.

Il est important de prévoir la signature de contrats précisant le périmètre de la cession de droits et des utilisations prévues par l'État. Exclure toutes les utilisations institutionnelles (campagnes de communication...), préserver la valorisation journalistique.

Prévoir un montant pour la coordination/les expos

Il est essentiel de prévoir en plus un montant pour la coordination du projet. Réception et vérification des candidatures, sélection pour le volet 2, transmission des bourses, création d'un site dédié, du fonds d'archives, organisation d'une exposition... (Pourquoi ne pas se rapprocher du Festival Visa pour l'Image par exemple ?) Ce serait aussi le moyen de faire travailler des rédacteurs photos, parfois pigistes. L'Association Nationale des iconographes peut être un bon interlocuteur. Mais aussi la Saif, la Scam...

L'équipe dédiée au suivi de la grande commande photo aurait aussi pour tâche de la faire largement connaître, notamment pour éviter que l'info ne circule que dans les cercles déjà bien insérés. Il peut être pertinent de chercher par cette occasion une certaine diversité des regards : photographes femmes, issu.e.s de certains quartiers, de la ruralité, du handicap, etc. Ainsi que divers profils (photographes déjà d'ordinaire documentaire, s d'autres hardnews, presse pro...), âges, régions de résidence.